École Irénée-Lussier

Période couverte par le PÉ : Du 2023-07-01 au 2027-06-30

Général : but du projet éducatif

L'école Irénée-Lussier définit, dans son projet éducatif, les orientations, les objectifs et les cibles à atteindre en vue de soutenir la réussite éducative de ses élèves.

Général : encadrements légaux

Certains aspects de la démarche d'élaboration du projet éducatif découlent de dispositions stipulées dans la Loi sur l'instruction publique (LIP). Les éléments prescrits sont les suivants :

- les modalités d'élaboration, le contenu, l'échéancier des travaux, la transmission, la diffusion et l'évaluation du projet éducatif des établissements d'enseignement. (LIP, articles 36, 37, 37.1, 74 et 75 pour les écoles et articles 97, 97.1, 97.2 et 109.1 pour les centres)
- la cohérence entre les orientations et les objectifs établis dans le projet éducatif avec ceux du plan d'engagement vers la réussite. (LIP, article 209.2)
- les modalités visant la coordination de la démarche de planification stratégique entre les établissements d'enseignement, la commission scolaire et le Ministère. (LIP, articles 209.2 et 459.3)

La démarche de planification stratégique fait référence au plan stratégique du Ministère, au plan d'engagement vers la réussite du centre de services scolaire et au projet éducatif de l'établissement.

Général : mission

Le centre de services scolaire a pour mission d'établir des établissements d'enseignement sur son territoire, de les soutenir et de les accompagner en leur rendant accessibles les biens et services et en leur offrant les conditions optimales leur permettant de dispenser aux élèves des services éducatifs de qualité et de veiller à leur réussite éducative, en vue de l'atteinte d'un plus haut niveau d'instruction, de socialisation et de qualification de la population.

À cette fin, en respectant le principe de subsidiarité, il organise les services éducatifs offerts dans ses établissements et s'assure de leur qualité ainsi que de la gestion efficace, efficiente, équitable et écoresponsable des ressources humaines, matérielles et financières dont il dispose.

Le centre de services scolaire veille également à la promotion et à la valorisation de l'éducation publique sur son territoire, en collaboration avec ses établissements d'enseignement et le comité de parents, de même qu'il contribue, dans la mesure prévue par la loi, au développement social, économique et culturel de sa région.
Source: LIP article 207.1 sept 2022

Vision et valeurs : vision

Gestion personnalisée au service de la réussite
Maximiser l'utilisation d'outils de suivi et de monitorage des résultats.

Implantation d'un modèle de gestion de proximité
Adapter la culture organisationnelle aux enjeux liés à la réussite des élèves.

Parents, personnel et partenaires
Accroître la confiance envers l'immense potentiel du Centre de services scolaire de Montréal

Vision et valeurs : valeurs

- L'audace
- La bienveillance
- L'efficacité
- L'engagement .

Contexte dans lequel évolue l'école : environnement externe

L'indice du seuil de faible revenu est de 29,68. Le rang décile (SFR) est de 10. L'indice de milieu socio-économique est de 15,62. Le rang décile (IMSE) est de 10. Ce qui veut dire que nous sommes dans une école avec une majorité de famille à faible revenu. Plus de 75% de nos élèves sont nés au Québec, près de la moitié ont le français comme langue maternelle et près de 65% de nos élèves vivent dans une famille ou une résidence qui parle français à la maison. La réussite de chacun des élèves d'Irénée-Lussier est tributaire du niveau de collaboration entre les différents partenaires impliqués auprès de lui. Parmi nos partenaires, il y a la Fondation des petits rois, les CIUSSS, les agents sociocommunautaires du quartier, etc. Mais les parents de chaque élève sont nos premiers partenaires avec lesquels il est essentiel d'établir un haut niveau de collaboration en vue du développement optimal de l'élève. Cette collaboration et les modalités qui l'entourent méritent d'être plus efficaces afin de veiller à la réussite de tous les élèves.

Contexte dans lequel évolue l'école : environnement interne

L'école Irénée-Lussier scolarise 236 étudiants de 12 à 21 ans présentant une déficience intellectuelle de moyenne à profonde, avec ou sans troubles associés. Près de 75% des élèves présentent un trouble du spectre de l'autisme. La réussite de ces élèves se manifeste principalement par le développement de leur autonomie. L'équipe-école vise l'autodétermination pour permettre aux élèves d'être prêts pour la vie active après 21 ans. Chacune des périodes de transition (du primaire vers le secondaire, d'une classe à l'autre d'une année scolaire à l'autre, vers la vie active après 21 ans) est une période charnière pour l'élève. Harmonieuses, ces transitions permettent aux élèves de conserver leurs acquis, de continuer de progresser individuellement, de développer leur capacité d'adaptation à de nouveaux contextes et de nouveaux milieux et ainsi les rendre plus autonomes. Pour y parvenir, nous avons une équipe composée de 53 enseignantes et enseignants, 60 techniciennes et techniciens en éducation spécialisée, 10 préposées aux élèves handicapés et 5 professionnelles. Nos élèves ont aussi des capacités fonctionnelles réduites sur le plan de l'autonomie personnelle et sociale conjuguées à un retard marqué dans leur développement socio-affectif. C'est pourquoi le développement des habiletés sociales est primordial pour nos élèves.

Forces et zones de vulnérabilité : forces

- Formation et développement du personnel à l'école
- Collaboration entre l'école, la famille et ses partenaires
- La compétence « communiquer » est celle qui est le plus mise à l'avant à l'école
- Le nombre d'élèves ayant un plan d'intervention
- Le plan d'effectifs de l'école (incluant l'équipe conseil)
- La mobilisation du personnel (travail d'équipe)
- L'offre de services en adaptation scolaire (organisation scolaire)
- Les pratiques d'encadrement des élèves
- Les pratiques éducatives
- Les caractéristiques des relations entre le personnel et les élèves

Forces et zones de vulnérabilité : zones de vulnérabilité

- Contexte socio-économique des parents de l'école.
- Développer les différentes compétences du programme chez nos élèves (pédagogie), sauf la compétence « communiquer ».
- Type et degré de soutien et d'accompagnement des parents.
- Le nombre de situation de violence par année.
- Le nombre d'élèves capables d'organiser leur travail de façon satisfaisante (autonomie).
- Ressources financières à la disposition de l'école.
- Les différentes transitions que peuvent vivre les élèves (incluant le transport scolaire).
- Le recrutement et la rétention du personnel en contexte de pénurie pour assurer une stabilité auprès des élèves.

Enjeux, orientations et objectifs

Enjeu : Le développement de l'autonomie chez nos élèves

Orientation : Rehausser le niveau des compétences en littératie et en numératie

Objectif : Augmenter la proportion d'élèves, d'ici juin 2027, qui démontrent des comportements d'autodétermination dans les différentes sphères (dans différents contextes) de leur vie au quotidien.

Enjeu : Le développement de l'autonomie chez nos élèves

Orientation : S'assurer que tous les parcours mènent à une première diplomation ou qualification

Objectif : Augmenter la proportion d'élèves, d'ici juin 2027, qui démontrent des comportements d'autodétermination dans les différentes sphères (dans différents contextes) de leur vie au quotidien.